

La réglementation ERP (art. GN 8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.

## COMMENT ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets

### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
Les architectes  
Les bureaux d'études  
Les services techniques  
Les chefs d'établissements

**DURÉE : 1 journée de formation**

### LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Rappel du contexte réglementaire  
Les principales dispositions

### LE NOUVEAU GN 8

Historique  
Les nouvelles obligations

### LES ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

Définition  
Caractéristiques

### LES CAS D'EXONÉRATION

Caractéristiques des cas d'exonération

### LES SOLUTIONS ÉQUIVALENTES

Les zones protégées  
Les secteurs  
L'utilisation des paliers d'escalier  
Les espaces à l'air libre

### LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les obligations et les procédures d'alarme  
Les solutions techniques

### LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

Le service de sécurité incendie  
Les consignes et les plans d'évacuation  
Les plans d'intervention  
Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

### LES DISPOSITIONS POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les dispositions du Code du travail  
Les solutions techniques

### ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

### TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners